



## Commune de Vérossaz

### ASSEMBLEE PRIMAIRE MUNICIPALE DU LUNDI 19 DECEMBRE 2022

<b>Présidence</b>	:	Mme Muriel Favre, présidente
<b>Conseil</b>	:	Mme Catherine Buchet Bulliard, vice-présidente Mme Fabienne Robert-Nicoud, conseillère, Mme Gabrielle Rey, conseillère M. Florian Monnay, conseiller
<b>Secrétaire</b>	:	Mme Damaris Pirolet
<b>Caissière</b>	:	Mme Mireille Morisod

Après avoir salué et souhaité la bienvenue aux citoyens présents, la Présidente déclare l'assemblée primaire municipale ouverte, celle-ci se déroulant à la suite de l'Assemblée bourgeoisiale. Elle précise qu'elle a été convoquée dans les délais légaux, soit 20 jours avant la date de la séance par affichage au pilier public.

La Présidente remercie les membres de l'assemblée pour leur intérêt pour la commune et leur présence à cette assemblée primaire. Elle précise que compte tenu du nombre important de participants, les prochaines assemblées se dérouleront dorénavant à la salle de gym.

Elle présente Fabienne Robert-Nicoud qui a repris les dicastères de Félicie Morisod au sein du conseil dès le mois de novembre 2022 et félicite Catherine Buchet Bulliard pour sa nomination à la vice-présidence du conseil.

La Présidente demande à Thierry Fidanza et Patrice Morisod de fonctionner comme scrutateurs. Cette proposition est acceptée par ces derniers ainsi que par l'assemblée.

La liste des présences comprend 83 citoyennes et citoyens.

L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

#### 1. Procès-verbal de l'Assemblée du 13 juin 2022

Le protocole de l'Assemblée du 13 juin 2022 est lu par la secrétaire. Trois remarques sont formulées sur ce PV :

- Il manque la mention du compacteur à papier dont il a été discuté lors de l'assemblée du 13 juin 2022. Il est précisé que celui-ci figurait dans le budget 2022 et a été installé en mis en service cette fin d'année 2022.
- La population n'a pas été tenue au courant de l'évolution de la possibilité de créer un groupe de travail. La Présidente précise à ce sujet qu'un groupe de travail ne peut pas être mis sur pied avant d'avoir les chiffres définitifs du projet, or ces chiffres ont été communiqués à la commune il y a une dizaine de jours seulement. La possibilité de mettre en place ce groupe de travail sera rediscutée plus tard dans cette séance, dans le cadre des investissements.
- Il est demandé la possibilité de mettre les PV des assemblées à disposition de la population au moment de l'envoi des documents de convocation et ainsi d'en éviter la lecture à haute voix. La Présidente précise à ce sujet qu'il est prévu de discuter de cet aspect au point suivant.

Moyennant ce qui précède, le PV de l'assemblée primaire du 13 juin 2022 est approuvé par vote à main levée, sans avis contraire ni abstention. La Présidente remercie la secrétaire pour sa rédaction et pour sa lecture.

### **1.1 Lecture des procès-verbaux des futures assemblées**

La Présidente propose à l'assemblée que les futurs procès-verbaux d'assemblées primaires ne soient plus lus, mais soient mis à disposition pour consultation sur le site Internet de la commune ainsi qu'au bureau communal au moment de la convocation de l'assemblée primaire suivante. Cette proposition est approuvée par vote à main levée avec une abstention.

## **2. Budget 2023 – présentation et approbation par l'assemblée**

La Présidente commente le budget 2023.

### **Comptes de fonctionnement**

#### Administration générale :

Il est précisé que tous les postes en lien avec l'électricité, notamment les bâtiments, ont été augmentés de 30% en raison de la hausse des prix annoncée.

Il est précisé également que les salaires du personnel communal et de l'administration ont été indexés de 2.5 % compte tenu de l'augmentation du coût de la vie.

Catherine Buchet Bulliard prend la parole concernant la réception de la présidence du Grand Conseil.

2 dates à retenir : 12 mai 2023 - accession de notre présidente de commune à la première vice-présidence du Grand Conseil. Le 17 mai 2024 - accession de notre présidente à la présidence du Grand Conseil. Muriel Favre deviendra première citoyenne du canton. La réception se déroulera à Vérossaz et sera suivie d'une fête villageoise.

L'avantage pour la commune de Vérossaz de d'avoir une représentation à la députation et à présidence au Grand Conseil :

- La création de liens, et de réseaux, ce qui est bénéfique pour une petite commune comme Vérossaz.
- Mieux faire connaître Vérossaz et permettre d'être mieux défendu lorsque l'on rencontre des problématiques.

Catherine Buchet Bulliard présente quelques exemples pour lesquels la commune de Vérossaz a tiré bénéfice du rôle de députée de notre présidente :

- Grâce à un postulat déposé par notre Présidente en tant que députée au Grand Conseil, l'UAPE bénéficie depuis 2016 de CHF 16'000.- de subventions par année, ce qui n'était pas le cas avant.
- L'année dernière, lors de la réfection des conduites du le plateau, la SEIC demandait CHF 40'000.- pour l'installation d'un tube permettant l'installation de l'électricité sur le plateau et notamment à la déchetterie. Grâce au réseau de notre Présidente, nous avons pu obtenir ce tube gratuitement.
- Après négociation, la remise de la route des Bassex n'a été faite qu'après réfection complète par le canton, l'investissement de la commune n'a donc porté que sur le remplacement des conduites.

Catherine Buchet Bulliard précise encore que ce sera la première femme du district de St-Maurice qui accédera à la présidence du Grand Conseil. D'autre part, il est très rare que les petites communes accèdent à la présidence du Grand Conseil. C'est donc un honneur et une grande chance pour la commune de Vérossaz.

La réception qui se déroulera à Vérossaz en 2024 portera sur un budget de CHF 80'000.- à 100'000.00. Un montant de CHF 40'000.- a été porté au budget 2023. Un comité d'organisation sera mis sur pied pour l'organisation de cette réception et un budget précis établi.

La Présidente précise que cette future étape correspondra à la fin de sa carrière politique et à un aboutissement. Elle remercie les citoyens grâce auxquels elle a été élue et elle invite les personnes intéressées à s'engager en tant que députés.

### Sécurité publique :

Depuis 2019, hausse de CHF 10'000.- chaque année jusqu'en 2023 pour atteindre un montant de CHF 50'000.-/an, ce qui correspond aux coûts réels liés à la sécurité publique compte tenu de l'augmentation du nombre d'habitants. Dès 2024, le montant sera calculé en fonction du nombre d'habitants.

### Enseignement et formation :

Les salaires liés à l'enseignement ont également été indexés à 2.5 % pour suivre l'augmentation du coût de la vie.

### Prévoyance sociale :

#### **UAPE :**

L'ouverture de l'UAPE sera prolongée dès la rentrée 2023 avec une ouverture supplémentaire de 16h à 18h. La Présidente rappelle à l'assemblée les différentes adaptations mises en place pour l'UAPE depuis son ouverture en 2014, soit :

2016 : ouverture étendue de 3 à 4 jours par semaine

2022 : ouverture supplémentaire le matin de 7h à 8h

2023 : ouverture supplémentaire le soir de 16h à 18h

Le montant net à charge de la commune au budget 2023 se monte à CHF 72'000.00 en augmentation de CHF 8'000.00 par rapport au compte 2021.

Pour la prise en charge des enfants scolarisés en 1H et 2H, la commune est disposée à mettre en place un transport jusqu'à l'UAPE de Massongex en fonction du nombre de familles intéressées. La commune adressera un courrier aux parents des enfants actuellement scolarisés en 1H et 2H ainsi qu'aux parents des futurs 1H pour évaluer la demande.

Une proposition est faite de s'associer au transport scolaire des enfants de Daviaz pour profiter du véhicule. La commune prend note de cette remarque et analysera les possibilités.

Facturation aux parents : Jusqu'en 2016, les repas de midi étaient facturés CHF 10.-/repas. Dès 2016 ce montant a été augmenté à CHF 12.- et depuis 2022, CHF 7.- sont facturés pour le petit déjeuner. Ces montants couvrent uniquement les salaires des éducatrices. En cas d'extension supplémentaire de l'ouverture de l'UAPE, ces montants devraient être réadaptés.

L'augmentation du budget pour ce poste est donc dû notamment à l'ouverture prolongée le soir, ainsi qu'à l'augmentation du salaire du personnel formés d'environ 20% (exigence cantonale).

Une remarque est formulée sur le fait qu'il serait plus pratique d'avoir des locaux plus adéquats pour l'UAPE avec un usage exclusif et du mobilier adapté. La Présidente précise qu'actuellement la commune rencontre un vrai problème de locaux, raison pour laquelle la construction du nouveau bâtiment est importante.

Une proposition est faite de déplacer l'UAPE dans un appartement/maison ou d'installer des containers type Portakabin. Ces questions méritent d'être étudiées pour les années à venir, étant précisé que le fonctionnement d'une UAPE nécessite le respect d'un nombre important de normes. La salle du préau a d'ailleurs fait l'objet d'une visite et d'un contrôle suite auxquels des adaptations ont dû être faites.

Une question est posée au sujet des qualifications nécessaires pour le personnel encadrant. Compte tenu de la structure actuelle de l'UAPE, une seule éducatrice formée (Fabienne Monnay Daves) est suffisante, avec une auxiliaire (Fabienne Granger).

### Trafic :

L'augmentation du budget au niveau des routes communales est dû à l'indexation de 2.5% du salaire de notre employé communal mais également à l'augmentation de son taux qui passera de 40% à 50% en 2023.

Une question est posée quant au cahier des charges de l'employé communal. La Présidente informe l'assemblée à ce sujet que le conseil communal, en créant le poste, ne connaissait pas les tâches qui y incombait. Il le découvre au fur et à mesure des années et le cahier des charges, ainsi que le taux de l'employé communal évolue au fil des ans. Le cahier des charges de l'employé communal sera d'ailleurs revu par les commissions concernées.

Son travail touchant plusieurs dicastères, l'augmentation de cette charge salariale est ventilée dans tous les comptes concernés.

En ce qui concerne le poste « signalisation et marquages routiers » (CHF 10'500.-), il s'agit notamment des zones 30km/h qui doivent faire l'objet de contrôles de vitesse. A cet effet, un radar pédagogique sera installé, mais également des radars fermes avec contravention en cas d'excès de vitesse. Ces contrôles sont nécessaires afin de faire valider nos zones 30km/h par le canton. Si les mesures relevées ne sont pas satisfaisantes, des mesures complémentaires devront être prises.

Une remarque est faite quant aux contrôles de police effectués dans le village. En effet le choix du jour et de l'heure ne semble pas toujours pertinent. La Présidente informe l'assemblée que le rôle des radars pédagogiques est également de faire des statistiques pour évaluer à quel moment ont lieu les infractions afin de permettre des contrôles plus adéquats. Fabienne Robert-Nicoud ajoute que la commune ne choisit pas le moment des contrôles effectués, mais elle peut le faire. Elle invite donc la population à lui faire part des heures ou des jours où il est constaté des infractions récurrentes.

Une remarque est faite concernant la route de Chétillon qui est limitée à 2m en largeur. David Jacquemoud est invité à transmettre à la commune tous les échanges de courriers qu'il a déjà eu avec le canton et la police à ce sujet afin que la commune puisse étudier la situation.

#### Protection et aménagement du territoire :

#### **Gestion des déchets :**

Catherine Buchet Bulliard informe l'assemblée que suite à l'assainissement de la décharge et la construction de la nouvelle déchetterie les normes cantonales ont repercuté certains coûts sur cette nouvelle déchetterie, coûts qui n'ont pas encore été amortis. D'autre part, l'achat et l'installation de la nouvelle benne compactrice doivent être également être amortis. Ces services doivent impérativement être autofinancés et les taxes déchets n'ont pas évolué depuis 2018.

Compte tenu de ces éléments, la taxe déchets sera augmentée pour 2023 comme suit :

TAXE DE BASE GESTION DES DECHETS DOMICILIES						TAXE DE BASE RESIDENCES SECONDAIRES						
personnes par ménage	1	2	3	4	5 et +	personnes par ménage	<70 m2	70 à 120 m2	dès 121 m2			
ménage	2023					ménage	2023					
	109	114	47	57	20		5	19	1			
personnes	1	2	3	4	5 et +	personnes	<70 m2	70 à 120 m2	dès 121 m2			
Facteurs d'équivalence	1	1.5	1.8	2.1	2.5	Facteurs d'équivalence	1.5	2.1	2.5			
	110	110	165	198	231	275	110	165	231	275		
	150	150	225	270	315	375	150	225	315	375		
	110	11'990.00	18'810.00	9'306.00	13'167.00	5'500.00	58'773.00	110	825.00	4'389.00	275.00	5'489.00
	150	16'350.00	25'650.00	12'690.00	17'955.00	7'500.00	80'145.00	150	1'125.00	5'985.00	375.00	7'485.00

TAXE DE BASE GESTION DES DECHETS ENTREPRISES

ENTREPRISE	1	2	3	4
------------	---	---	---	---

nombre entreprises				
2023	11	1	20	1

CATEGORIE	1	2	3	4
Facteurs d'équivalence	1	1.3	1.6	1.3

100	100	130	160	130
140	140	182	224	182

100	1'100.00	130.00	3'200.00	130.00	4'560.00
140	1'540.00	182.00	4'480.00	182.00	6'384.00

L'augmentation de cette taxe sur 8 ans permettrait d'amortir les investissements entrepris. Il est rappelé que cette augmentation est obligatoire, car la commune doit s'autofinancer. Il s'agit d'une obligation légale.

Une remarque est faite quant à la surveillance vidéo à l'Ecopoint. Il est précisé que la vidéosurveillance n'est pour le moment plus autorisée car un postulat a été déposé par Me Fanti quant à la protection des données. Les bases légales au niveau fédéral sont actuellement en cours de modification. Catherine Buchet Bulliard informe l'assemblée que des amendes sont données lorsque l'identité du contrevenant est connue, mais dans la plupart des cas, l'identité de ces gens n'est pas connue car ils viennent de nuit. Elle demande à l'assemblée de lui signaler toute attitude suspecte qui pourrait être constatée (jour, heure, n° de plaques, etc.). La Présidente précise également que chaque citoyen qui constaterait une incivilité peut également intervenir directement. Il est demandé s'il est possible de mettre des caméras factices pour dissuader les gens mal intentionnés. Le conseil va y réfléchir.

**Gastrovert :**

Les coûts liés à Gastrovert augmentent l'amortissement lié aux investissements mentionnés ci-dessus de 4 ans, ce qui implique que l'augmentation de la taxe déchets restera augmentée durant 4 ans supplémentaires.

Une demande est faite concernant le bilan carbone de Gastrovert. Catherine Buchet Bulliard précise que le conseil ne l'a pas étudié et précise que si Gastrovert se fait à Vérossaz, Daviaz sera certainement intéressé aussi à le mettre en place. Elle rappelle encore que si Gastrovert voit le jour c'est à cause d'une demande importante et insistante de la population. La Présidente précise qu'elle s'est renseignée auprès d'autres communes, et il n'est pas possible de calculer le bilan carbone dans la mesure où l'on ne peut pas prévoir l'incidence que Gastrovert aura sur la diminution des sacs poubelles et donc sur les trajets des camions poubelles. Celle-ci dépendra du succès de Gastrovert et on ne peut pas connaître à l'avance le fonctionnement de la population à ce niveau-là. Dans certaines communes Gastrovert fonctionne très bien et dans d'autres non.

Une question est posée au sujet de l'emplacement des bacs Gastrovert. CBB informe l'assemblée que dans le budget il est prévu 3 emplacements. Toutefois on va commencer par en installer 2 et voir le succès des 2 premiers.

Pour rappel, Gastrovert est un système de collecte de déchets alimentaires privés. Il peut contenir tous les déchets de compost et les déchets alimentaires (restes de nourriture crue et cuite). Les bennes sont ensuite acheminées dans un centre de tri spécifique à Villeneuve dès qu'elles sont considérées comme pleines grâce à un système automatique. Il existe également un système pour les professionnels (restaurants, cafés, etc.), mais pour l'instant la commune attend de voir comment les privés vont accueillir ce système avant d'entreprendre les démarches pour les professionnels.

Un membre de l'assemblée relève encore qu'il y a une incontestable augmentation de la population depuis quelques années et qu'on peut facilement s'attendre à ce que ça continue dans les années à venir. Un jour où l'autre, Gastrovert sera inévitable pour répondre aux besoins de la population et notamment des habitants d'immeubles qui sont de plus en plus nombreux.

Suite à cette discussion, l'assemblée approuve le projet de Gastrovert à l'unanimité.

### **Déchetterie de Mabilien l'hiver**

Catherine Buchet Bulliard informe l'assemblée qu'un accord est en train d'être négocié avec la commune de Massongex pour que les habitants de Daviaz puissent avoir accès à notre déchetterie et que les habitants de Vérossaz puissent avoir accès à la déchetterie de Massongex pour les déchets qui ne sont pas récupérés sur Vérossaz. La récolte de déchets spéciaux par l'Antenne Valais romand sera toutefois maintenue à Vérossaz une fois par année. Dans ce cadre-là, la déchetterie de Mabilien sera ouverte un samedi par mois durant l'hiver.

L'accord n'ayant pas encore été finalisé, ce ne sera pas encore pour cet hiver mais sans doute pour l'année prochaine.

La carte Gastrovert servira de « pass » pour les habitants de Vérossaz à Massongex et pour les habitants de Daviaz à Vérossaz.

### **Quelques chiffres :**

#### Résultat avant amortissement comptable

Charges financières :	CHF	3'395'678.00
Revenus financiers :	CHF	3'629'740.00
Excédents de revenus :	CHF	234'062.00

#### Résultat sans amortissement et fonds financements spéciaux

Charges financières :	CHF	2'874'940.00
Revenus financiers :	CHF	3'462'695.00
Marge d'autofinancement MCH2 :	CHF	587'755.00

#### Investissements

Charges d'investissement :	CHF	1'718'000.00
Recettes d'investissement :	CHF	162'500.00
Investissements nets :	CHF	1'555'500.00

### Administration générale

#### **Nouveau bâtiment communal**

Les derniers chiffres ont été reçus par l'administration il y a environ une semaine. Il s'agit de la valeur de rachat pour les parts communales du bâtiment. Pour rappel le budget qui avait été validé était de CHF 3'200'000.-. La valeur actuelle annoncée par le promoteur est de CHF 3'900'000.-, soit une hausse de 22% par rapport à ce qui avait été budgété, ce qui représente une hausse représentative de la hausse du coût de la vie et de la hausse des prix des matériaux.

Le conseil a donc demandé une offre à l'architecte Pir2 (qui suit le projet depuis le début) pour une adaptation du projet, sans le sous-terrain et sans les appartements afin que ce projet entre dans le budget voté. L'idée n'est pas de recréer un projet complet, mais de l'adapter. Les appartements étaient prévus pour attirer un investisseur, ce qui n'est pas une priorité pour la commune. Sans les appartements, la commune peut donc renoncer à l'investisseur et être complètement indépendante vis-à-vis de ce projet. Elle est en droit de révoquer l'engagement vis-à-vis de l'investisseur puisque les termes du contrat, à savoir le budget du projet, ne sont pas respectés.

Florian Monnay souligne que l'assemblée avait sollicité la mise sur pied d'un groupe de travail dans le cadre de ce projet. Il précise que ce groupe de travail pourrait être créé après l'adaptation du projet.

Une question est posée quant au sort du 2<sup>ème</sup> bâtiment. Florian Monnay précise que le 2<sup>ème</sup> bâtiment ne fait pas partie de ce projet initial et n'est pas compris dans le budget voté par l'assemblée primaire. Le deuxième bâtiment n'a pas encore été autorisé. D'ailleurs la demande d'autorisation n'a pas encore été déposée.

Il est demandé si les nouveaux locaux pourraient accueillir l'UAPE en lieu et place du bureau communal au lieu d'entreprendre des travaux dans l'ancien bâtiment communal pour pouvoir y installer l'UAPE. Florian Monnay précise que c'était effectivement un projet de faire des travaux dans l'ancien bâtiment communal pour l'UAPE, toutefois, rien n'a encore été décidé.

Il rappelle les problématiques rencontrées aujourd'hui dans les bureaux actuels de l'administration :

- locaux pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- locaux trop petits (3 personnes dans le même bureau, manque de confidentialité au guichet),
- locaux vétustes (problèmes d'isolation et de chauffage, WC à l'extérieur).

Les conditions de travail pour le personnel communal ne sont pas optimales et il est primordial d'avoir de nouveaux locaux. Le magasin a aussi besoin de nouveaux locaux, car le bâtiment est très vétuste également.

Avec la création du nouveau bâtiment, on pourrait imaginer que le préau servirait uniquement à l'UAPE et qu'il ne serait plus proposé à la location, d'autres salles étant disponibles dans le nouveau bâtiment, et dans les locaux actuels de l'administration.

Il est encore rappelé qu'en cas de fusion d'ici quelques années, les locaux de l'administration dans le nouveau bâtiment pourraient effectivement être disponibles pour l'UAPE.

Une demande est faite concernant la création d'un groupe de travail en amont de l'assemblée primaire afin de prendre en compte un concept sur le long terme, notamment la fusion et de proposer un projet plus précis à l'assemblée primaire. Florian Monnay rappelle que l'objectif était de créer ce projet, et notamment un centre du village avant une éventuelle fusion. S'il n'est pas fait avant la fusion, il aura très peu de chance de voir le jour. Il précise également que la fusion a été prise en compte dans l'élaboration du projet par le conseil et par l'architecte. Il rappelle que le rôle du groupe de travail n'est pas de redessiner le projet, mais de se pencher sur ce qu'on souhaite voir à l'intérieur, tout en respectant les plans de mise à l'enquête.

La Présidente précise toutefois que le magasin et la place du village sont la priorité. Edelweiss a d'ailleurs signé un document pour confirmer sa volonté de déménager dans les nouveaux locaux.

Une remarque est faite au sujet des discussions qui ont eu lieu dans le cadre de la soirée citoyenne au sujet de la fusion et lors de laquelle le magasin a été remis en question. Il y a donc une possibilité pour que le groupe de travail estime que le magasin n'est finalement pas une priorité pour le village. Florian Monnay précise à ce sujet que quel que soit le point de vue du groupe de travail, la décision finale revient dans tous les cas à l'assemblée primaire.

La Présidente rappelle que les différentes surfaces (commerciale, tea-room, place communale, et surface communale) ont été votées et validées par l'APM. Une assemblée primaire d'information (et non décisionnelle) sera convoquée une fois que l'architecte aura finalisé son projet.

Le montant de CHF 3'200'000.- a été ventilé sur 3 ans. CHF 1'000'000.- est mis au budget pour 2023. D'après l'architecte, si tout va bien, les travaux pourraient débuter en 2023. Avant cela, il faut compter sur un ou deux mois de procédure de mise à l'enquête pour l'adaptation du projet. Une fois que la mise à l'enquête est acceptée, les travaux pourront débuter rapidement.

Une question est posée au sujet du sort de l'ancien bâtiment communal après la création du nouveau. L'idée est de rénover le bâtiment pour pouvoir le mettre à disposition des sociétés locales, locations ou autre, mais pour le moment, aucun projet n'a été établi.

### **Bâtiment scolaire**

Un investissement de CHF 103'000.- est prévu pour le bâtiment scolaire.

Il est prévu notamment l'installation d'une pergola extérieure pour améliorer le préau et d'insonoriser la salle du préau.

D'autre part, la terrasse fuit. Le problème a peut-être été réglé par la rénovation de la toiture, mais si ce n'est pas le cas, il sera peut-être également nécessaire de refaire la terrasse.

Les mesures de sécurité incendie dans le bâtiment scolaire ne sont pas aux normes et nous sommes dans l'attente d'un rapport sécurité. Des travaux seront nécessaires, notamment l'installation de portes coupe-feu. En fonction de l'urgence de certains travaux, une partie des CHF 103'000.- d'investissement pourraient également intervenir dans une partie de ces travaux.

### **Chemins pédestres**

Les investissements s'élèvent à CHF 180'000.- dont CHF 90'000.- sont subventionnés par le canton. Il s'agit de la rénovation des ponts de la Tine qui posent des problèmes de sécurité. Ils sont contrôlés chaque année et la sécurité est assurée pour le moment. Toutefois, il convient de

les changer. En plus des subventions cantonales, on pourrait toucher un fonds de subvention de La Mobilière (Ponts et Passerelles) car il se trouve sur le tracé du Tour des Dents-du-Midi.

### **Eclairage public**

Les investissements s'élèvent à CHF 90'000.-. Dans ce montant sont compris :

- CHF 30'000.- pour le remplacement de 23 lampadaires à la Route de la Forêt – Route des Giettes qui ne répondent plus aux normes.
- CHF 60'000.- pour la réfection du réseau de sorte à pouvoir moduler l'éclairage public (couper, baisser, etc.)

### **Eau**

#### Nouveau réservoir

Le réservoir est terminé. Il est prévu de le nettoyer et de faire des tests durant l'hiver. La conduite d'Orsex n'est pas complètement terminée, les travaux devraient être finis au printemps et à partir de ce moment-là le réservoir pourra être mis en fonction.

CHF 100'000.- est budgété comme chaque année pour l'eau afin de pouvoir régulièrement entretenir les conduites.

Il est encore budgété CHF 150'000.- pour 2023 pour la réfection de la deuxième partie du maillage qui doit permettre d'assurer l'acheminement de l'eau en cas de problème sur une conduite.

Une fois les travaux du réservoir terminés, la route des Pésaires devra être refaite. Cependant ces travaux ont été repoussés d'une année pour avoir le temps de terminer complètement les travaux du réservoir.

#### Taxes eau

La Présidente informe l'assemblée qu'une fois que le réservoir sera terminé et mis en fonction, il faudra revoir le montant des taxes, car actuellement ce service est largement déficitaire. Cette révision sera probablement pour 2024.

#### Torrents

Dans le budget prévu pour les torrents, une partie est attribuée à la deuxième partie des travaux de la Rasse et de la Rogneuse qui aurait dû être faite cette année mais qui n'a pas pu l'être en raison d'autres travaux plus urgents.

Catherine Buchet Bulliard informe également l'assemblée qu'un tour des petits torrents est prévu pour voir quels travaux d'entretien sont nécessaires.

Une question est posée au sujet de l'investissement prévu pour les prestations Genedis (CHF 80'000.- avec une réserve de CHF 20'000.-). Il s'agit de la tarification pour le règlement des eaux. Dans ce cadre-là il est nécessaire de changer les compteurs d'eau pour permettre un relevé à distance.

### **Aménagement du territoire**

CHF 50'000.- d'investissement prévu. Il s'agit des frais d'honoraires pour la suite du périmètre d'urbanisation (PU), plans d'aménagement des zones (PAZ) et le nouveau règlement RCCZ.

### **Divers**

Une question est posée concernant l'augmentation de la population et de leur incidence sur l'effectif des classes. Il est précisé que l'arrivée des nouveaux enfants est constante. Actuellement il y a une part importante des enfants qui partent au cycle. Il n'y a donc pas de problème de place dans les classes actuellement.

Une question est posée quant aux sommes dépensées auprès de bureaux d'études externes. La Présidente précise que ces bureaux d'études remplacent les services techniques que nous n'avons pas au sein de la commune. Ces prestations coûtent largement moins cher que si on avait dû engager du personnel spécialisé dans tous ces domaines. L'avantage de ces bureaux est qu'ils fonctionnent sur mandat en fonction des besoins de la commune.

### **Décisions fiscales :**

- Indexation des revenus imposables de 150 % à 153 % compte tenu des coûts de la vie.
- Montant de l'impôt personnel : pas de changement : CHF 20.-
- Montant de la taxe sur les chiens : pas de changement : CHF 150.-



### **Planification financière :**

Pour l'entretien du bâtiment scolaire, il est difficile de se projeter, notamment en raison des coûts qui devront être planifiés pour la sécurité incendie du bâtiment.

La réfection du terrain de foot de l'école a été prévu pour 2024. Cette année la commune s'est rendue compte qu'en l'entretenant régulièrement par une entreprise spécialisée, il est possible de conserver ce terrain comme terrain de jeux. On va renouveler cette expérience pour 2023 et voir si de cette façon il est possible d'éviter de devoir installer un terrain synthétique.

La réfection des routes forestières est prévue pour 2024. La problématique avec ces travaux est qu'il est impératif de faire le Règlement des routes forestières en collaboration avec Monthey et Massongex pour pouvoir bénéficier de subventions cantonales. Ce règlement avait été refusé il y a quelques années. Si Monthey et Massongex refusent de faire ce règlement, les subventions qu'on pourrait toucher seraient inférieures à ce qu'on toucherait avec le règlement.

Selon le rapport de la fiduciaire lu par la Présidente, la stratégie fiscale pour 2026 est ambitieuse. C'est à cette période que pourraient se profiler des décisions autour d'une fusion. Une question est posée quant au risque que la commune perde de son intérêt vis-à-vis des autres communes à cause de cette situation. La Présidente précise que la commune reste attractive car en 2026, les gros investissements auront été faits et il n'y aura pas de nouveaux investissements importants à faire après la fusion. D'autre part, le capital de la commune reste intéressant.

Le vote à bulletins secrets est demandé par un citoyen concernant la validation du budget. La Présidente précise à ce sujet que l'assemblée a la liberté de refuser le budget présent, mais elle précise que le budget concernant le projet de bâtiment communal ne peut pas être refusé, car celui-ci a déjà été validé par l'assemblée primaire. Seuls les autres investissements pourraient être refusés.

Pour que le vote à bulletins secrets soit organisé, il doit être demandé par 1/5 de l'assemblée, soit, dans le cas présent, 16.6 voix (83 personnes présentes dans l'assemblée). L'assemblée est amenée à se prononcer sur le vote à bulletins secrets : 16 personnes le demandent.

Le budget est donc voté à mains levées. Il est accepté par 46 voix, 37 abstentions et 0 refus.

Selon l'art. 16 al. 1 de la Loi sur les communes, les abstentions n'ont aucune influence sur le résultat final du vote et ne sont pas prises en compte. Le budget est donc validé par l'assemblée primaire.

## **3. Informations 2ème semestre 2022**

### **Administration générale**

#### Assurances Paroisse Bourgeoisie Commune mêmes polices

Actuellement, la Bourgeoisie, la Paroisse et la Commune ont la même police d'assurance. Ce choix avait été fait car c'était plus avantageux financièrement. Le contrat arrive à échéance au 31 décembre 2022. Le contrat a été résilié et des offres ont été demandées à la Bâloise, la Mobilière et Helvetia. L'offre la plus avantageuse est l'offre de la Bâloise et celle-ci sera validée. Une discussion aura lieu avec la Bourgeoisie et la Paroisse afin que chacun soit assuré individuellement.

#### Retour sur le Bicentenaire

Déficit de la fête d'env. CHF 14'000.- car aucune subvention ne sera touchée de la part de la Loterie romande.

Livres : Budget voté : CHF 80'000.-. La moitié des livres ont été vendus à ce jour.

La parole est donnée à Gabrielle Rey.

### **Enseignement et formation**

Suite au départ à la retraite de M. Albano Roudit, Mme Morgane Denervaud a été engagée pour le remplacer.

D'autre part, le toit de l'agrandissement de l'école a été remplacé suite aux fuites d'eau constatées.

## **SLCT :**

### Distinctions

Deux distinctions ont été distribuées en 2022, soit :

- Gwenna Coutaz pour l'obtention de 3 médailles d'or et 1 médaille d'argent au Swiss Masters Championships (open) à Lugano (natation 400 m libre, 50 m dos et 100 m dos)
- Jonas Jacquemoud pour l'obtention de la première place de la Catégorie Sport A Juniors du 56<sup>ème</sup> Tir canton Vaudois à Payerne.

## **Social :**

### UAPE :

Pour obtenir l'autorisation de fonctionner de la part du canton, des mesures sécurité incendie sont nécessaires. Un concept a été établi par la société ECOfire et les travaux de mise aux normes vont suivre.

La parole est donnée à Catherine Buchet Bulliard

## **Services industriels**

### Fuites et autres problèmes de canalisation

Priorisation pour les travaux 2023

1. Mise en séparatif des eaux claires et eaux usées
2. Préparation du projet Chalabagne
3. Rénovation de chambres et déversoir d'orage qui débordent lors de fortes pluies
4. Recherches de fuites

## **4. Divers**

Une question est posée au sujet du fonctionnement des commissions. Celles-ci sont élues pour 4 ans et nommées par les partis.

Une question est posée au sujet de l'avancement du projet de fusion. La Présidente informe l'assemblée qu'une séance vient d'avoir lieu avec les présidents de commune. Il en ressort que la commune d'Evionnaz n'est pas prête à fusionner et celle de Vernayaz non plus. Il reste donc pour le moment Vérossaz, Massongex, Collonges, Dorénaz. La question qui sera discutée est de savoir si on avance avec ces communes ou non. Mais l'idée est d'avancer, et si des communes veulent rejoindre le projet, elles le feront en cours de route. Toutes les communes viennent de changer de législature et la majorité des présidents et conseils ont changé, ce qui ne facilite pas l'avancement du projet.

Une question est posée au sujet du golf. Le projet n'a pas avancé depuis la dernière APM. Dans l'état actuel, le projet a été validé par l'APM et on ne peut pas revenir en arrière, ni s'y opposer. Mais ils sont en train de modifier le projet et si c'est le cas, l'APM sera appelée à revalider les modifications.

Une remarque est faite au sujet du déneigement. Fabienne Robert-Nicoud invite les citoyens à la contacter directement pour leur faire part de leurs remarques.

Une question est posée au sujet de la remise de la Route de la Doey et notamment au sujet des banquettes. Fabienne Robert-Nicoud précise que concernant les banquettes, de la terre a été remise et celle-ci sera réensemencée au printemps.

Une remarque est faite au sujet de piquets à neige manquants à la route des Bassex. Il est prévu de repiqueter là où il manque des piquets.

Une question est posée au sujet du virage accidenté qui se situe au bout du plateau. Selon les informations obtenues par la Présidente, le canton veut agrandir ce virage, mais ils n'ont pas encore pu obtenir les signatures de tous les propriétaires des terrains concernés en raison notamment d'une hoirie en cours.

Une remarque est faite au sujet de la partie cantonale de la Route de la Doey qui est limitée à 50 km/h. La problématique relevée n'est pas que la limitation n'est pas respectée, mais que la limitation en elle-même est trop élevée. Un membre de la commission des travaux publics précise que, renseignement pris auprès du canton, il était impossible de passer une route cantonale en zone 30 km/h, sauf en cas de situation extraordinaire (sortie d'école, place du village, etc.). Il n'est d'autre part pas possible de passer le tronçon depuis la croix (Rte de Vésenaux) jusqu'au carrefour des Giettes en route communale, car la route cantonale ne peut être interrompue entre Daviaz et les Giettes. La politique de sécurité du canton en zone village est en train de changer car plusieurs problématiques ont été rencontrées par d'autres communes également. La Présidente précise que la priorité était de mettre en place les zones 30. Toutefois, la commune va écrire au canton début 2023 pour savoir ce qui est possible de faire pour sécuriser ce tronçon.

La Présidente remercie l'assemblée ainsi que les membres du conseil et les secrétaires pour leur travail et leur collaboration.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente lève l'assemblée à 22h50.

#### **POUR L'ASSEMBLEE PRIMAIRE MUNICIPALE**

La Présidente

La Secrétaire

Muriel Favre

Damaris Pirolet

**Ce procès-verbal doit être validé par l'Assemblée primaire.**